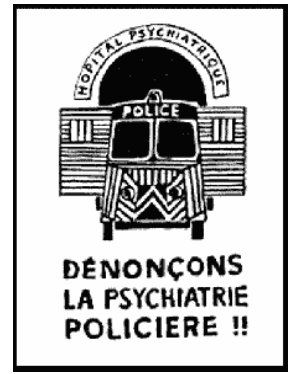




Le 1^{er} juillet 2011



CH LAVAUUR

CHSCT du 20 JUIN 2011

Question CGT refusée par le directeur :

- Réfection des WC à l'étage de la Serène : ces toilettes sont en piteux état et la direction demande au service de faire une demande de travaux en 2012 pour analyse en 2013... La CGT pense que la direction devrait faire un tour des services plus souvent pour se rendre compte de l'état de délabrement de certains secteurs de l'hôpital....

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

La CGT demande à la Direction de mentionner qu'il s'agit d'un procès verbal et pas d'un compte rendu. La nuance est subtile car juridique.

Explications Direction : Le directeur nous explique que cela ne le dérange pas et que pour faire un vrai procès verbal il faudrait embaucher une sténo et retranscrire la totalité des débats. Pour lui, cela est impossible et donc c'est pour cela qu'il demande que soit noté « compte rendu » au lieu de « procès verbal ».

Commentaires CGT :

Nous rappelons à la direction que juridiquement le compte rendu n'a pas le même sens que le procès verbal.

2. Conditions de travail des secrétaires de Médecine (exiguïté et aménagement des locaux,...) - (question CGT) :

La CGT demande qu'une solution soit trouvée pour améliorer les conditions de travail des secrétaires de la médecine qui travaillent dans un local minuscule, fermé, avec tout le matériel informatique + fax + photocopieur... et qui génèrent de la chaleur sans qu'elles ne puissent aérer. Après avoir parlé avec elles et le chef de service, il semble qu'une solution pourrait être envisagée, à savoir : un échange de bureau avec M. Vantaux, avec quelques travaux d'aménagement seront nécessaires.

Explications Direction : Le responsable des services techniques reconnaît qu'elles travaillent dans un « bocal » et il ajoute qu'il n'y a pas de solution sur le plan technique car toutes modifications génèreraient des soucis de sécurité.

Une climatisation n'est pas à l'ordre du jour. Le Directeur, ajoute qu'il avait proposé une batterie de salle de consultation avec la création d'un secrétariat commun dans les anciens locaux du Long séjour. Cette demande à été rejetée par les médecins. Quand à l'option

proposée par la CGT, elle n'est pas acceptée par la direction qui nous indique qu'une demande de travaux doit être faite par le cadre du service.

Mais comme nous n'avons pas d'argent et que les budgets donnés par l'ARS pour la construction du nouveau bâtiment nous obligent à être « redevable » vis-à-vis de l'ARS : en clair pas un centime pendant 10 ans !

Vous l'avez compris cela va être difficile de faire des travaux où que ce soit dans l'hôpital...

Commentaire CGT :

Ca y est... nous y sommes : Nous avons eu de l'argent pour reconstruire un nouveau bâtiment donc nous n'en aurons plus avant 2020 !!! Et pas la peine de demander.

Comme nous sommes déficitaires et que cela ne va pas s'arranger dans les prochaines années, nous ne pourrions ni faire d'emprunt, ni faire aucun travaux d'amélioration de services qui pourtant en ont grand besoin... la direction s'est également offusquée que des demandes de travaux soient faites en CHSCT, alors que les services techniques n'en n'ont pas reçu.

Nous rappelons à la direction que le CHSCT est dans son rôle en faisant état de la situation et en formulant des propositions : si nous ne venons que pour palabrer cela ne sert à rien. Nous n'avons pas à attendre que des demandes de travaux soient faites.

3. DANGEROUSITE DU SOL D'ENTREE DE LA CHARTREUSE (question CGT) :

Le sol d'entrée (en pente) est recouvert d'un revêtement glissant les jours de pluie.

Explications Direction : Le directeur ne comprend pas et nous dit que le sol a été refait à l'initiative du propriétaire il y a 2 ans. Juste après, le sol devenu glissant suite à ces travaux, a alors été recouvert, à la demande de la direction, d'un revêtement antidérapant par le propriétaire. Donc il ne peut pas glisser !!

Si c'est le cas nous ne pouvons pas faire les travaux car le bâtiment ne nous appartient pas.

Commentaire CGT :

On se moque de nous ! Et pas comme d'habitude... on nous a rit au nez en nous demandant des preuves de la dangerosité du sol et des témoignages écrits de victimes ayant glissés, si possible lourdement, avec séquelles... pourquoi pas !!!

Il a été impossible de faire comprendre à des personnes, qui pourtant on fait des études et ont un niveau de compréhension élevé que le sol glissait car il est possible que le revêtement antidérapant se soit dégradé... un vrai dialogue de sourd s'instaure entre la direction et les membres du CHSCT.

Pour eux, le sol ne peut pas glisser !!! Et si c'est le cas, il faut faire un rapport écrit avec date, circonstances et détails croustillants des lésions éventuelles... là encore, la direction s'étonne de l'absence de demande de travaux... et ne comprend pas pourquoi on en parle au CHSCT...

4. REFECTION PEINTURE SECRETARIAT DE LA CHARTREUSE (question CGT) :

Explications Direction : Encore des travaux !!! La direction accepte de les réaliser en 2012.

Commentaire CGT : Et oui, encore des travaux et nous avons la preuve que nous pouvons en obtenir sans que des demandes soient faites par les cadres....

5 REMPLACEMENT IDE DU SRR (départ retraite) - (question CGT) :

Explications Direction : Le DSSI nous indique qu'il est prévu de la remplacer dans le cadre d'une mutation. Mais nous sommes tributaires de l'établissement où elle travaille actuellement qui repousse la mutation. Cet hôpital n'est autre que le CHU. L'arrivée au CH sera effective au 1^{er} juillet, pas avant. M. Garcia-Gil affirme que jusqu'à présent tous les manques en personnel infirmier ont toujours été comblés.

Commentaire CGT :

Nous pensions que la coopération avec le CHU nous faciliterait aussi les mutations : ce n'est pas le cas.

Nous demandons aussi au DSSI quand sont faites les demandes de recrutement lors d'un départ à la retraite, qui lui, est connu au minimum 6 mois avant... Pas de réponse claire. Enfin nous apprenons aussi que si les infirmières n'ont pas été en sous-effectif comme nous le dit le DSSI, c'est parce que la direction leur a demandé de faire les 12h !!! Encore ces 12h qui se généralisent un peu partout pour combler le manque évident d'infirmiers (es). Rassurez-vous, la direction travaille à ce que ces 12 heures soient limités mais il y a toujours les risques des congés maladies... et voilà une épée de Damoclès au dessus de nos services. A noter que si la CGT n'avait pas posé la question sur le remplacement des IDE du SSR, la direction ne nous aurait jamais informés de ce changement des grilles de travail, alors qu'elle doit le faire en CTE...

6 SECURITE A LA MATERNITE LORS DE CESARIENNE ET D'ACCOUCHEMENT SIMULTANE (question CGT) :

Nous interpellons la direction sur la problématique de ce service qui se retrouve sans aucun soignant si une sage femme et l'AS sont en salle d'accouchement et l'autre sage femme avec l'autre AS au bloc pour une césarienne. Le problème se pose à partir de 16 heures tous les jours ainsi que les week-end et jours fériés.

Explications Direction : la situation est normale. Et s'il venait à y avoir une activité intense avec l'arrivée d'un 3^{ème} accouchement, il existe un plan : le protocole dégradé : mise au courant du cadre ou cadre d'astreinte, celui-ci détache une IDE d'un autre service (urgences par exemple) et cette IDE s'occupe de la nouvelle patiente. Et de toute façon le directeur prendra ses responsabilités en cas de problèmes...

Commentaires CGT :

La direction reconnaît en disant « prendre ses responsabilités » que le risque a été évalué et qu'elle sait qu'il peut y avoir un problème. De plus, elle est capable de sortir une IDE des urgences, alors que ce service connaît une hausse d'activité, notamment le week-end...

7 QUESTIONS NON PREVUES A L'ORDRE DE JOUR (questions CGT) :

Remplacement AS et ASH à la Gravette :

Nous demandons au DSSI si ces remplacements ont été prévus.

Explications Direction : oui, mais pas tout de suite. Des auxiliaires d'été feront l'intermède et les remplacements seraient réalisés en septembre.

Commentaires CGT :

Vraiment la direction n'a plus peur de rien ! Remplacer des AS par des auxiliaires est une dévalorisation du savoir faire et des compétences de celles-ci, qui sont titulaires d'un diplôme !!!

Les auxiliaires d'été ne sont pas là pour remplacer les AS

Suppression du savon et des serviettes en papiers à la Maternité :

Nous demandons des explications sur ce point et attirons l'attention sur les solutions hydro-alcoolique qui ne règlent pas tout (comment nettoyer un renvoi de bébé sans serviette jetable par exemple...). Le service hygiène a été informé et c'est positionné sur ce sujet.

Explications Direction : pas de commentaire car la direction ne savait pas. Un point sera fait avec le service.

POINTS DIVERS FAIT PAR LA DIRECTION :

Bilan des activités de lutte contre les infections nosocomiales et projet d'actions 2011 : le document devait être présenté par le représentant de la CME... qui brille par ses absences aux CHSCT depuis des années !!! De plus, avec la loi HPST, le CHSCT ne sera pas forcément au courant de ce qui est entrepris au sein de la CME pour lutter contre les infections nosocomiales... la CME pourra en informer le CHSCT mais cela n'est plus une obligation... Ben voyons.... Encore une preuve que les représentants du personnel sont de plus en plus muselés....

Le Directeur nous indique son départ à la retraite pour le 10 octobre 2011. Son poste serait pourvu au plus tôt en décembre, au plus tard en février.....

Conclusion :

Un CHSCT encore houleux et même tendu lorsque le directeur a abordé le cas d'un patient mineur de l'EPM placé en HO au Pech qui a fugué durant le week-end précédent notre réunion. Il s'est même emporté lorsqu'un des représentants CGT, présent lors des faits, lui a dit que le patient n'était pas à l'isolement et que les soignants, compte tenu du déroulement des faits, ne pouvaient être tenus pour responsables.

Notre directeur à alors vu rouge et dit que vis-à-vis de la loi c'est lui le responsable et que les soignants n'ont pas fait leur travail correctement.

La CGT a rappelé fermement au Directeur que les soignants font leur travail, tous les jours et parfois dans des conditions limites, d'autre part ces derniers sont là pour soigner pas pour faire les gardiens de prison !

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr